

VILLE

D'ÉTABLES – SUR – MER

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2015

Nombre
de conseillers
en exercice :

23

Le mardi huit décembre deux mil quinze, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Gérard LOSQ, Maire, assisté de Mme NAOUR, M. THORAVAL, Mme GALLO, MM. LARUPT et BERTRAND, Adjoints.

Date de la
convocation :

1^{er} décembre 2015

Étaient présents : M. LOSQ, Maire, Mme NAOUR, M. THORAVAL, Mme GALLO, MM. LARUPT et BERTRAND, Adjoints, Mmes LE TERTRE, LACHAISE, M. BIRON, Mme DORÉ, M. BENOMAR, Mme BLANCHARD, MM. SOURD, FRAYSSE, Mme DONNET, M. PROVOST, Mme GUYOT, MM. FALIGOT et LUCO, Conseillers Municipaux.

Date d'affichage
du procès-verbal :

11 décembre 2015

Étaient absents et représentés : Mme MACHET (par M. LOSQ), Adjointe, M. BARBIER-CUEIL (par M. BENOMAR), Mmes MARTIN (par Mme NAOUR) et GOUEDARD (par Mme GUYOT), Conseillers Municipaux.

- :- :- :- :-

Secrétaire de séance : M. FALIGOT.

- :- :- :- :-

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2015 à la signature des Conseillers Municipaux.
Le procès-verbal ne donne lieu à aucune remarque.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'une modification de l'ordre du jour :

↳ Le point intitulé « Création d'une commune nouvelle » est remplacé par une « démarche de réflexion sur le projet ».

2015-12-01 DÉMARCHE PROJET DE COMMUNE NOUVELLE

Exposé

Le statut de commune nouvelle a été créé par l'article 21 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et amélioré par la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015. Les dernières dispositions législatives renforcent la gouvernance des communes nouvelles, créent un pacte financier incitatif, et clarifient la procédure d'institution des communes déléguées.

- :- :- :-

La création de la commune nouvelle doit permettre de :

- Respecter les spécificités des deux communes pour renforcer leur dynamisme et leur attractivité en termes économique, social, environnemental.
- Assurer le développement cohérent et équilibré de chacune des communes fondatrices dans le respect des intérêts de ses habitants et d'une gestion optimisée des deniers publics.
- Porter des projets que chaque commune prise séparément n'aurait pas pu ou difficilement conduire.
- Assurer une meilleure représentation de notre territoire et de ses habitants auprès de l'État, des autres collectivités ou établissements publics.
- Défendre le maintien des services publics de proximité au service des habitants, des acteurs économiques et des personnes qui fréquentent le territoire.
- Assurer pour le mandat en cours la continuité des engagements pris dans le cadre des programmes portés par les équipes élues en 2014 en tenant compte des orientations budgétaires et investissements de la commune nouvelle.
- Mettre en cohérence les politiques "Enfance et jeunesse", développer des actions de prévention et d'accompagnement, d'éducation à la citoyenneté vers la jeunesse et les parents.
- Poursuivre le développement économique et touristique de la commune nouvelle par des investissements appropriés et une communication dynamique, un soutien aux associations et manifestations culturelles et sportives.
- Poursuivre une politique sociale et de solidarité affirmée et adaptée à l'ensemble des générations du territoire.
- Faciliter les déplacements entre les pôles de la nouvelle entité, voies douces, nouvelles mobilités.

- :- :- :-

Le projet de commune nouvelle a donné lieu à une **information** en une commission plénière du conseil municipal les 22 octobre et 13 novembre 2015, puis une commission plénière des conseils municipaux de Binic et d'Etables-sur-Mer le 4 novembre et enfin une nouvelle commission plénière des 2 conseils municipaux le 30 novembre pour la synthèse des groupes de travail thématiques (finances, personnel, travaux urbanisme, enfance jeunesse, social...) et le projet de charte.

Des **réunions publiques** ont été organisées le 23 novembre 2015 à Binic et le 25 novembre à Etables-sur-Mer ; une réunion avec les associations a été organisée le 17 novembre à Binic.

Une nouvelle réunion publique de présentation de la charte a eu lieu le 4 décembre à Etables-sur-Mer.

Des **réunions avec le personnel communal** ont été organisées à Etables-sur-Mer le 12 novembre 2015 et à Binic le 13 novembre.

:- :- :-

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les démarches qui ont été entreprises pour réfléchir avec la commune de Binic à un avenir commun. Il précise que la présente délibération a pour objet :

- 1- d'exprimer le vœu de la création d'une commune nouvelle entre Binic et Etables-sur-Mer.
- 2- d'autoriser les Maires à poursuivre les démarches nécessaires à la mise en place d'une commune nouvelle et d'informer la population de l'avancement du projet.
- 3- de mettre en place des groupes de travail et un comité de pilotage composé de 5 membres par commune et des 2 maires, membres désignés lors de la présente séance.
- 4- de s'engager à préciser la déclinaison des objectifs opérationnels du projet de charte
- 5- de préciser la gouvernance de la commune nouvelle.

Suite à la dernière réunion publique de vendredi, et en accord avec son collègue de Binic, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée l'adoption d'un vœu et non une délibération sur la création d'une commune nouvelle au 1^{er} janvier 2016, se faisant ainsi le relais de ce que nous avons entendu. Il se déclare être personnellement sensible aux remarques sur le manque d'informations et la précipitation à vouloir aller de l'avant. Il ajoute que nous mettrons à profit le délai accordé (3 mois) pour continuer à travailler et informer la population avant de délibérer. Il informe que le même projet de délibération est proposé ce soir aux conseillers municipaux de Binic.

M. LARUPT se déclare heureux de cette nouvelle délibération qui démontre que nous sommes à l'écoute de la population. Il considère que la commune nouvelle est quelque chose de bénéfique et qu'il n'y a pas lieu d'avoir de complexe d'infériorité par rapport à Binic. Nous avons en effet des atouts souvent complémentaires. Le projet de commune nouvelle doit se réaliser de manière plus démocratique mais il doit être réalisé.

Mme GALLO déclare qu'au départ, elle était contre le projet pour une question de communication mais elle reconnaît qu'un effort énorme a été fait et sera fait. Elle ajoute que nous allons organiser cette communication pour informer la population.

M. BERTRAND déclare que depuis vendredi dernier, nous comptons de nombreuses heures de travail de concertation et de réflexion au projet. Il ajoute que nous avons bien reçu le message de vendredi.

Mme NAOUR fait remarquer que nos réunions ont parfois été houleuses.

M. BERTRAND insiste sur le fait que la fusion est différente de la mutualisation et différente de la communauté de communes. Nous avons aujourd'hui 2 conseils municipaux qui ont une volonté partagée de travailler ensemble.

Mme DONNET rejoint M. LARUPT en ce sens que nous avons beaucoup à apporter à Binic et à la commune nouvelle.

M. FALIGOT insiste sur l'esprit de groupe qui ressort des réunions.

M. le Maire insiste sur la volonté partagée des élus d'aller de l'avant et de construire un projet homogène et complémentaire à l'échelle du territoire. Nous avons un vrai programme de territoire à construire pour l'avenir de nos enfants, une juxtaposition de moyens et d'atouts en respectant nos spécificités. Il nous faudra cependant être vigilant dans la phase transitoire de 4 ans.

Mme DORÉ déclare avoir beaucoup de mal depuis le début sur la façon dont le projet a été présenté. Elle n'est pas à l'aise par rapport à l'annonce de ce projet, très important

pour l'avenir d'Etables-sur-Mer. L'annonce par voie de presse a brisé sa confiance dans le projet ; laquelle confiance n'a pas été rétablie lors des réunions publiques. Elle se déclare humainement attachée à l'équipe municipale mais son positionnement sera clair lors du vote, même avec 3 mois de plus.

M. le Maire déclare que la communication par voie de presse a été désastreuse. Chacun connaît la façon dont cela s'est passé. Il reconnaît qu'il est difficile de remettre le projet sur les rails lorsqu'il a dérapé mais ce projet est capital pour l'avenir du territoire.

M. BENOMAR déclare faire partie de ceux qui ont demandé avec véhémence le report. Il considère que la confiance reviendra du fait de la mise en fonction du groupe de pilotage et des groupes de travail. Il attire l'attention sur le fait que la fusion réussira si le traitement des 2 parties est équitable.

M. BIRON a trouvé l'idée absurde à la lecture de la presse et a eu peur d'une perte de contrôle. Il déclare que le projet sera difficile à mettre en œuvre avant le 31 décembre prochain mais reconnaît le courage des maires de l'avoir mené. Il se déclare très content que la loi donne plus de temps, particulièrement pour construire des fondements équitables entre nos 2 communes. Il rappelle le premier souhait du conseil municipal d'un partage non seulement avec Binic mais avec l'ensemble des communes du Sud Goëlo, et espère que ce sera une première étape vers la création d'une grande commune.

M. le Maire rappelle le cheminement et les propositions faites à d'autres conseils municipaux du Sud Goëlo. Il précise que la porte reste ouverte, tout en indiquant que plus on met de communes autour de la table, plus ce sera compliqué.

Mme BLANCHARD déclare que, passé la lecture de la presse, elle a très rapidement adhéré au projet. Elle a ainsi participé au groupe de travail social et était tout de suite dans la construction. Quand on travaille ensemble et qu'on voit qu'on peut faire mieux, cela vaut le coup d'y aller.

Mme NAOUR déclare que les premiers échanges ont été très intéressants et donnent l'envie de continuer.

M. SOURD aimerait un vote de la population et du conseil municipal après la présentation du projet.

Mme DORÉ se déclare également de cet avis.

M. le Maire déclare ne pas s'engager pour un vote de toute la population.

Décision proposée et adoptée

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Après vote à l'unanimité moins 2 voix contre (Mme DORÉ, M. SOURD) ;

D É C I D E :

- 1- d'exprimer le vœu de la création d'une commune nouvelle entre Binic et Etables-sur-Mer.
- 2- d'autoriser les Maires à poursuivre les démarches nécessaires à la mise en place d'une commune nouvelle et d'informer la population de l'avancement du projet.
- 3- de mettre en place des groupes de travail et un comité de pilotage composé de 6 membres par commune et des 2 maires, membres désignés lors de la présente séance, à savoir : Mme NAOUR, Mme MACHET, M. THORAVALE, M. LARUPT, M. BERTRAND (suppléante Mme GALLO) et M. PROVOST (suppléante Mme GUYOT).
- 4- de s'engager à préciser la déclinaison des objectifs opérationnels du projet de charte.
- 5- de préciser la gouvernance de la commune nouvelle.

2015-12-02 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Exposé

Le 13 octobre dernier, Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor a présenté le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (proposé dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015) aux membres de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI).

Le projet de schéma devant être soumis à l'avis des collectivités territoriales concernées, le Conseil Municipal est invité à se prononcer – avant le 15 décembre 2015 - sur les propositions concernant notre territoire.

Le projet sera ensuite soumis à la CDCI qui, à la lumière des avis recueillis, pourra voter des modifications par amendement dans un délai de 3 mois suivant sa saisine.

À l'issue de cette phase de consultations, Monsieur le Préfet adoptera, par arrêté préfectoral avant le 31 mars 2016, le schéma départemental de coopération intercommunale intégrant les éventuels amendements votés par la CDCI aux 2/3 de ses membres.

- :- :- :-

Le schéma, proposé par Monsieur le Préfet, comporte 2 sous-parties :

- *« La première vise à réorganiser les intercommunalités à fiscalité propre à un seuil d'habitants se rapprochant au plus près des bassins de vie des habitants, accroître ou rééquilibrer la solidarité financière et organiser les services publics de proximité sur des territoires cohérents.*
- *La seconde prévoit la rationalisation des syndicats de gestion intercommunaux et mixtes. Pour cela, il est prévu de dissoudre les syndicats dont l'objectif est atteint ou sans activité depuis 2 ans et ceux dont le périmètre est inférieur ou identique à celui des nouveaux EPCI à fiscalité propre. S'agissant plus particulièrement des syndicats en charge de l'eau et de l'assainissement qui sont les plus nombreux, le transfert automatique de cette compétence aux intercommunalités au plus tard le 1^{er} janvier 2020 aura pour conséquence, soit leur transformation en syndicat mixte, soit leur dissolution ».*

« Conformément à la loi NOTRe, l'enjeu du schéma est de rationaliser le périmètre des EPCI en les rapprochant de celui des bassins de vie.....

Ambitieux et rationnel, le schéma prévoit de diminuer le nombre d'EPCI de 30 à 9 au 1^{er} janvier 2017, tout en permettant la transformation de deux intercommunalités élargies autour de Guingamp et de Dinan en communauté d'agglomération. Saint-Brieuc agglomération va se développer sur sa façade littorale à l'ouest (Sud Goëlo) et sur le territoire rural au sud (Quintin Communauté et Centre Armor Puissance 4), constituant un EPCI de 150 000 habitants de taille à assurer son développement au service du département des Côtes d'Armor tout entier.

Ce schéma constitue une étape importante vers un élargissement progressif des intercommunalités autour des principaux pôles du département en vue de se rapprocher à terme des périmètres des pays, des aires urbaines et des bassins de vie et d'emploi. La taille de ces grands territoires, dans le futur, sera seule à même de conforter le département des Côtes d'Armor entre les métropoles de Rennes et Brest avec lesquelles les complémentarités pourront plus facilement s'opérer.....

S'agissant plus particulièrement de la « Fusion de Saint-Brieuc Agglomération – CC Sud Goëlo – CC Centre Armor Puissance 4 – Quintin Communauté » :

➤ *«Saint-Brieuc Agglomération, avec 115 530 habitants, est le pôle principal du département des Côtes d'Armor et le 4^{ème} pôle régional en termes de population et d'emplois. Constituée de 14 communes situées en proche périphérie de la ville de Saint-Brieuc (47 918 habitants), l'évolution de son périmètre à l'ensemble de l'aire urbaine de Saint-Brieuc permettrait de conforter Saint-Brieuc Agglomération comme le principal pôle d'attractivité de la Bretagne Nord face à la montée en puissance des métropoles rennaise (432 841 habitants) et brestoïse (212 891 habitants).*

Les communautés de communes Sud Goëlo (14 191 habitants), Centre Armor Puissance 4 (8 422 habitants) et Quintin Communauté (11 104 habitants) se situent en dessous du seuil de 15 000 habitants.....

Fusion avec la communauté de communes du Sud Goëlo

Regrouper Saint-Brieuc agglomération et Sud Goëlo permet d'assurer une continuité urbaine et une continuité littorale à l'agglomération ; ce qui est primordial s'agissant de l'attractivité touristique et des activités portuaires complémentaires de Saint-Quay-Portrieux et du Légué.....

Le développement naturel vers l'ouest de l'agglomération de Saint-Brieuc va être accéléré par le regroupement des cliniques privées sur la zone de l'Arrivée à Plérin et par l'extension du pôle de services Eleusis directement tourné vers Pordic, Binic et le Sud Goëlo.

Le devenir de l'aérodrome de Trémuson et l'émergence d'activités nouvelles à l'ouest de l'agglomération briochine constituent également des enjeux partagés entre ces deux territoires.

La poursuite des services de proximité à la personne assurée par l'EPCI du Sud Goëlo est garantie par la loi pendant deux ans sur le même périmètre, sans nécessiter la prise de compétence par le nouvel EPCI élargi qui décidera du mode de gestion de ces services à l'avenir, dans un cadre éventuellement intercommunal.

L'adhésion de Sud Goëlo à Saint-Brieuc Agglomération constitue son pôle littoral à l'ouest, complémentaire d'un pôle rural au sud de l'agglomération.

Les 3 communautés de communes font partie du PÉTR du pays de Saint-Brieuc, du SCOT du pays de Saint-Brieuc et du syndicat mixte Kerval.....

Le territoire fusionné regrouperait 34 communes, avec une population de 149 247 habitants.

L'Assemblée est appelée à en délibérer.

M. le Maire informe que la Communauté Sud Goëlo a rencontré les directeurs de services et élus référents de Saint-Brieuc Agglomération ; laquelle compte de nombreux services avec un staff administratif important. Il rappelle que le projet porté par la Communauté Sud Goëlo était le regroupement avec les communautés de communes Leff Communauté et Lanvollon-Plouha, constituant un territoire plus harmonieux associant les 2 aspects maritime et rural. Il déclare avoir signé la motion en faveur de ce regroupement (28 des 34 maires l'ont signée). Il rappelle également le travail commun réalisé autour du traitement des ordures ménagères par le SMITOM Launay-Lantic ; lequel assurera la collecte des ordures ménagères en lieu et place des 3 communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2016.

Lorsqu'il a pris connaissance de la carte préfectorale, M. LARUPT était plutôt favorable à Saint-Brieuc Agglomération qui constitue notre bassin de vie. Après les différents échanges à la Communauté Sud Goëlo, si nous voulons un équilibre territorial avec des services de proximité et jouer la solidarité, il déclare s'orienter vers le regroupement des 3 communautés de communes.

Mme NAOUR déclare qu'elle était également au départ plutôt tournée vers Saint-Brieuc Agglomération. Mais suite à la réunion de jeudi dernier avec le cabinet Ressources Consultants Finances qui nous a expliqué les conséquences fiscales selon que l'on aille vers Saint-Brieuc Agglomération ou les autres communautés, il s'avère que l'impact financier n'est pas négligeable pour les entreprises si nous nous tournons vers Saint-Brieuc Agglo.

M. le Maire précise que l'étude, présentée jeudi dernier, a été commandée au cabinet par les communautés de communes et d'agglomération.

Il explique qu'il n'y a pas de vraie différence pour les impôts ménages (taxe d'habitation : moyenne de + 10 €/ménage avec Saint-Brieuc Agglo, - 2 € avec les 2 communautés de communes). En outre, la CFE (cotisation foncière des entreprises) a un taux beaucoup plus élevé à Saint-Brieuc Agglo ; ce qui sera impactant pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 250 000 €. L'autre élément important à Saint-Brieuc Agglo est l'assujettissement des entreprises de plus de 9 salariés à la taxe « versement transport ». 48 entreprises du Sud Goëlo seraient concernées pour une contribution totale de 400 000 €. M. le Maire exprime ses craintes pour notre développement économique local.

M. BENOMAR déclare que l'argent collecté, sur la taxe transport, devrait revenir à notre territoire.

M. le Maire déclare qu'effectivement, les entreprises seront privilégiées en termes de déplacement urbain.

Mme LE TERTRE explique qu'une ligne de bus coûte plusieurs millions d'euros. Nous n'aurons pas forcément un retour sur investissement sur notre territoire. Elle cite l'exemple d'une entreprise sur notre secteur géographique, avec un effectif de 50 salariés, qui serait impactée de l'ordre de 10 000 € par la taxe transport ; ce qui est très important pour une entreprise à marge nette assez faible. Elle déclare qu'au départ, elle était naturellement portée vers Saint-Brieuc Agglo (notre travail, le lycée de nos enfants,.....) ; elle a cheminé et s'est interrogée : quels services en plus en nous rapprochant de l'agglo ? Elle n'a pas trouvé d'élément significatif. Elle ajoute qu'il n'est pas certain que les lignes de transport seront plus développées dans un avenir proche. Quant au CIAS aujourd'hui très performant, il pourrait demeurer dans le périmètre des 3 communautés de communes ; à l'échelle de l'agglo, la réponse n'est pas nette.

Mme NAOUR précise qu'il y a un engagement de l'agglo ; laquelle n'a pas de CIAS aujourd'hui.

Mme LE TERTRE fait remarquer que les processus de décision sont plus complexes que le nôtre à l'agglo.

S'agissant du CIAS, M. le Maire déclare s'être beaucoup inquiété car l'agglo n'a pas la compétence intervention dans le social. L'agglo compte effectivement des communes plus importantes, telles Plérin, Ploufragan, ... qui ont leurs propres services. Il ajoute que le CIAS a des accords de fonctionnement avec Leff Communauté, notamment l'été pour assurer la continuité du service. Il se déclare naturellement plus tenté par le regroupement des 3 communautés de communes.

M. BERTRAND déclare avoir beaucoup hésité. Il regrette au final qu'il n'y ait pas eu plus de rencontres au niveau de l'agglo car c'est le préfet qui va décider. Il pose le problème de la taxe transport rédhibitoire pour nous, du CIAS dont la pérennisation n'est pas assurée, du devenir de la piscine et du pôle nautique.

M. PROVOST déclare qu'il y a eu des réunions mais que l'agglo n'a jamais fait les premiers pas, que les premières réunions ont été déclenchées par le projet préfectoral.

M. le Maire et M. BERTRAND précisent que les communautés de communes du pays de Quintin et Centre Armor Puissance 4 ont fait une demande explicite de regroupement auprès de Saint-Brieuc Agglo.

Mme DONNET explique que notre bassin de vie est Saint-Brieuc. Elle ajoute que l'agglo n'a pas énormément de compétences mais qu'il y a des arrangements entre communes pour l'exercice de certaines compétences ; c'est pourquoi, elle déclare ne pas être inquiète à ce niveau ; elle l'est plus au niveau des taxes. Aller vers les 2 communautés de communes l'interroge également car il n'y a pas eu un travail préparatoire comme sur la fusion avec Binic.

M. BENOMAR déclare avoir assisté à la réunion jeudi dernier sur les conséquences financières des 2 parties. Il était davantage porté sur l'agglo mais le coût considérable pour les entreprises l'a réorienté vers les 3 communautés de communes. Il avait entendu parler d'un autre projet, à savoir le rapatriement in fine sur l'agglo. Il demande si cela change la problématique des taxes : serions-nous plus forts à 3 ?

M. le Maire répond que cela ne changera rien sur les taxes.

Mme LE TERTRE rappelle les termes du projet préfectoral selon lesquels Saint-Brieuc Agglo serait un contrepois entre Rennes et Brest. En outre, cette centralité est susceptible d'amener des financements sur Saint-Brieuc.

M. BIRON considère les avantages de l'agglo qui offre de nombreux services avec de vrais projets dont nous tirerons les bénéfices. Il reconnaît que nous gardons plus de contrôle avec les 3 communautés de communes mais à terme, conserverons-nous ce groupement à 3 ?

M. BENOMAR craint avec l'agglo que certains services n'arriveront pas chez nous.

M. BIRON évoque le projet universitaire de l'agglo avec de nouveaux cursus.

M. PROVOST déclare : cela nous empêchera-t-il d'y envoyer nos enfants si nous faisons le choix des 3 communautés de communes ?

M. le Maire considère que cela peut paraître égoïste ; on veut profiter des services de l'agglo sans payer. Il convient de s'assurer de la pérennité des services de proximité.

M. FRAYSSE déclare que si nous faisons abstraction de nos craintes et de nos peurs, le débat est basé sur l'impact fiscal sur les grosses entreprises. Il insiste sur le fait que le bassin de vie est celui de Saint-Brieuc.

Mme DONNET demande à M. le Maire ce qu'il met derrière le terme « services ». S'agissant des craintes par rapport à l'agglo, elle considère qu'il s'agit de la volonté des élus ou pas.

M. le Maire répond qu'il pensait essentiellement aux services à la personne.

M. BENOMAR considère que, notre poids n'étant pas le même, nos projets seront peut-être plus entendus dans les 3 communautés de communes que dans l'agglo.

Décision proposée et adoptée

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Après vote ayant donné le résultat suivant :

- Pour le projet (3) : MM. BARBIER-CUEIL, BIRON et FRAYSSE ;
- Abstentions (3) : M. BERTRAND, Mmes BLANCHARD et DONNET ;
- Contre le projet (17) : M. LOSQ, Mme NAOUR, M. THORAVALE, Mme GALLO, M. LARUPT, Mmes MACHET, LE TERTRE, LACHAISE, Mmes DORÉ, MM. BENOMAR, SOURD, Mme MARTIN, M. PROVOST, Mme GUYOT, M. FALIGOT, Mme GOUEDARD et M. LUCO ;

D É C I D E :

Article unique : de donner un avis défavorable au projet préfectoral de schéma départemental de coopération intercommunale

et de faire le choix du regroupement des 3 communautés de communes Sud Goëlo, Leff Communauté et Lanvollon-Plouha.

- :- :- :- :- :- :-

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le mardi 15 décembre 2015 à 19H00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H25.

Le Secrétaire de Séance :
Jean-François FALIGOT